

SUPPRESSION DES REGIMES SPECIAUX

Voici les 4 mensonges que l'on entend le plus fréquemment sur les avantages exorbitants des cheminots :

- . D'autres paient la retraite des cheminots
- . Départ 5 ans avant les autres
- . Calcul de la pension sur le dernier salaire
- . Pension à taux plein avec 37,5 ans

Qu'en est-il réellement ?

Mensonge 1 : d'autres paient la retraite des cheminots.

La SNCF touche 3 sommes : compensation, surcompensation et cahier des charges.

- Compensation en 1974 : mise en place d'une solidarité financière entre tous les régimes, corrigeant les écarts de capacité contributive entre salariés et non salariés.

Base : effectifs de 65 ans et plus, seulement les pensions directes sans les reversions.

Donc la SNCF ne touche rien pour payer les particularités des cheminots elle bénéficie, comme toutes les professions à forte baisse d'effectifs, d'une solidarité partielle. Elle touche 54 millions d'euros du régime général et verse 46 millions d'euros au régime des non salariés.

- La surcompensation en 1986 : il s'agit de la même solidarité que la compensation, mais seulement entre les régimes spéciaux.

Les bases de calcul s'améliorent : effectifs des 60 ans (mais la somme ne compense que 21% du déséquilibre actifs/retraités), pensions directes et reversions, calcul effectué sur la pension moyenne du régime.

La SNCF ne touche toujours rien au titre des particularités, mais seulement 327 millions d'euros pour compenser une petite partie de la baisse du nombre d'actifs (passé de 2 à 0,7) cotisants pour 1 retraité.

- Cahier des charges de l'Etat

L'Etat a imposé à la SNCF de réduire fortement ses effectifs, lui a interdit d'embaucher autant qu'il l'aurait fallu. Le nombre de retraités devient supérieur à celui des actifs et déséquilibre le compte retraite.

En 1983, l'Etat met en place l'EPIC SNCF et précise dans son cahier des charges sa participation au régime de retraite. La SNCF finance les particularités du régime sur une population normalisée (même rapport actifs/retraités que le régime

général) tandis que l'Etat prend à sa charge le surcoût lié au déséquilibre démographique.

La SNCF ne touche toujours rien pour les particularités des cheminots : si l'Etat ne payait pas, ou arrêterait de payer, ou bien si le régime spécial n'existait pas, le régime général verserait cette somme de 2 552 millions d'euros.

Mensonge 2 : départ 5 ans avant

- L'âge réel de cessation d'activité des salariés du privé et des fonctionnaires est de 57 ans.
- Dans le privé, la moitié des salariés de 55 ans et plus sont préretraités ou chômeurs. Seulement 40% travaillent lors de la liquidation de la retraite.
- Chez les fonctionnaires, la pénibilité, davantage reconnue, permet un départ anticipé (policiers).

Mensonge 3 : l'avantage du calcul de la pension sur le salaire des 6 derniers mois.

- Certes, le dernier salaire (versé 6 mois) est le plus élevé de toute la carrière
- Ce ne serait pas un avantage pour les salariés du privé (carrière irrégulière, chômage ou préretraite pour la majorité lors du départ en retraite)
- Notre revendication pour le privé porte sur un retour aux 10 meilleures années, au lieu de 25.

Mensonge 4 : avantage d'une pension à taux plein avec 37,5 ans de cotisations

- Un cheminot ne peut cotiser que 37 ans, moins s'il est entré tard, après des études.
- Plus de 30 000 retraités cheminots (1 sur 10) et 25 000 pensionnés de reversions touchent le minimum de pension 1 023 euros.
- Le calcul (sans les indemnités et une partie des primes) s'effectue sur 87,6% du salaire et non 100%. En moyenne, la pension du cheminot s'élève à 1 534 euros pour 1 713 dans le privé.
- Le C.O.R (comité d'orientation des retraites) indique en 2001 le % de la retraite par rapport au salaire :
 - . Privé : 84% (10% ont moins de 1 150 euros).
 - . Fonctionnaires : 77%.
 - . Cheminots 67,5%.

Conclusion de tous ces mensonges : **le cheminot paie ses avantages.**

- Ni le régime général, ni l'Etat ne paient pour les particularités des cheminots.
- Le cheminot paie son départ en retraite à 55 ans pendant toute sa période d'activité :
 - . En cotisant plus : 36% à la SNCF au lieu de 25% au régime général.
 - . En acceptant donc un salaire plus bas que celui dont il bénéficierait dans le privé pour un métier comparable.
- *Le cheminot gagne moins en activité, cotise 11% de plus, part avec une faible part de son salaire...*
- *La fin du régime spécial obligerait le régime général à verser à la SNCF la même somme qu'aujourd'hui, 8 de compensation, plus 327 de surcompensation entre régimes spéciaux, plus 2 552 pour le déséquilibre démographique à la place de l'Etat. Cette fin, non seulement n'améliorerait pas la situation des salariés du privé, mais la dégraderait.*

ALORS POURQUOI TOUS CES MENSONGES ?

- La remise en cause des régimes spéciaux = abattre le rempart qui empêche d'aller vers les 45 ans de cotisations pour tous.
- Faire céder les cheminots, le bastion qui a résisté en 1995, pour tous les salariés.

Objectifs de la droite et du patronat :

- Ce n'est pas faire travailler plus longtemps, plus de 37 ans : soit un jeune reste au chômage, soit un ancien est licencié.
- C'est la baisse des pensions calculées 45 ans, sur de mauvaises années parmi les 25, non indexée sur les salaires, avec des décotes... et une diminution permanente par rapport aux salaires.
- C'est faire de la place pour les spéculateurs et une retraite par capitalisation.

Attaques progressives :

- * 1993 : le privé avec Balladur, perd 20% de la pension d'ici 2040 :
 - 8% du fait du calcul sur 25 et non 10 ans
 - 8% par l'indexation sur les prix et non plus sur les salaires
 - 4% par le calcul sur 40 au lieu de 37,2 ans
- * 2003 : les fonctionnaires avec Fillon, doivent cotiser 40 ans, et bientôt 41, 42... 45 ?
- * 2007 : les régimes spéciaux disparaissent.
- * 2008 : tout le monde passe à 45 ans de cotisations pour une retraite à taux plein
- * Rapidement : la retraite par capitalisation ou la misère pour ceux qui ne peuvent cotiser.

Autre répartition des richesses

- Il y a 20 ans, les salaires représentaient 70% des richesses produites. Aujourd'hui 60%. Il faut en revenir à une meilleure répartition des richesses.
- En 2003, les calculs officiels montraient que d'ici 2040, il n'y aurait que +25% d'inactifs (- de jeunes, + de vieux) pour +100% de richesses. Il fallait alors prendre une petite partie de cette richesse nouvelle pour payer les nouveaux retraités :
 - soit en y consacrant 0,5% de l'augmentation annuelle de productivité, c'est-à-dire le même effort que celui réalisé depuis 40 ans.
 - Soit en augmentant de 0,37% par an les cotisations.
- Ces calculs de 2003 s'appuyaient sur un scénario catastrophe : peu d'actifs pour payer les pensions de trop de retraités.
- Avec les nouvelles données de l'INSEE de 2006, on sait que le rapport actifs/retraités sera meilleur.
 - . Les actifs seront plus nombreux : seulement 4,5% de chômage à partir de 2015, les femmes ont 1,9 enfants au lieu de 1,8, les émigrés seront 100 000 de plus chaque année et non 50 000.
 - . Les retraités seront moins nombreux, car l'espérance de vie n'augmente pas aussi vite qu'il était prévu.
- Les calculs de 2003 montraient que l'équilibre des retraites ne coûterait que 0,7% en plus du PIB d'ici 2020, soit quasiment rien. Maintenant, le rapport affirme que « *l'équilibre des comptes serait assuré à l'horizon 2020* », mais le nouveau calcul n'est pas effectué : il montrerait qu'il n'y a pas de problème insurmontable !

Une meilleure retraite pour tou(te)s c'est possible !

- Economiquement, en partageant autrement les richesses
- Socialement, en mobilisant pour une meilleure société
- Syndicalement tous ensemble, en maintenant le rempart des régimes spéciaux, en agissant tous pour le retour (au minimum) aux 37,5 ans de cotisations et la pension calculée sur les 10 meilleures années.